

RETRAIT DE JUGEMENT

*Loi sur l'enregistrement foncier, L.N.-B. de 1981, chap. L-1.1, art. 44*

Numéro d'identification  
de parcelle : NID

Créancier sur jugement<sup>1</sup> : nom  
adresse

(Avocat ou représentant  
du créancier sur jugement : nom  
adresse )

Détails d'enregistrement du  
jugement devant être retiré : \_\_\_\_\_

Le créancier sur jugement retire le jugement spécifié de l'enregistrement à l'encontre de la parcelle spécifiée.

Date: \_\_\_\_\_

Témoin :

Créancier sur jugement (ou avocat ou représentant  
autorisé à signer le présent document au nom du  
créancier sur jugement) :

signature

signature

<sup>1</sup> Des cas multiples peuvent être indiqués.